

COMMUNIQUER LIBREMENT

# Creative Commons, des contrats flexibles pour le droit d'auteur

Les licences Creative Commons proposent des contrats de droits d'auteur permettant une libre diffusion des contenus. Les conditions d'utilisations sont spécifiées.

**R**évolution du droit d'auteur? Les licences Creative Commons permettent une libre diffusion des contenus culturels et institutionnels. Elles constituent un outil à la disposition des gestionnaires d'espaces naturels pour partager les données. Tous types de contenus peuvent être diffusés: textes, photographies, films,

images, graphiques, tableaux... Ces licences informent le public qu'il peut librement et gratuitement réutiliser ces contenus. En revanche, le droit français impose de respecter la paternité: le nom de l'auteur doit être cité (accompagné du sigle BY).

**Adaptation au droit français.** Les licences Creative Commons ont donc fait l'objet d'une adaptation spécifique au droit d'auteur français, en renversant les principes: le droit d'interdire (droit exclusif de l'auteur) est exercé de manière à permettre un libre partage.

L'utilisateur de ces licences dispose de plusieurs options spécifiant les conditions à appliquer pour cette réutilisation.

- L'option Share-Alike (sigle SA) ou partage à l'identique, impose au public de placer lui aussi les contenus sous licence Creative Commons s'il

décide de les rediffuser. Cette option garantit que les contenus resteront libres.

- L'option Non-Commercial (sigle NC) interdit une réutilisation commerciale. Un centre culturel, une institution publique ou une ONG pourra ainsi librement réutiliser les contenus. Une société commerciale devra en revanche demander l'autorisation, celle-ci pouvant être donnée en contrepartie du versement d'une somme d'argent.

- L'option pas de modification des contenus ou Non-Derivative (sigle ND) définit que les contenus pourront être librement réutilisés et diffusés par le public, à condition qu'aucune modification ne soit apportée. *In fine*, l'utilisateur peut choisir entre l'une des six licences Creative Commons combinant ces différentes options.

**Placer le logo.** Pour utiliser ces licences, il suffit de placer le logo ou le sigle correspondant à la licence choisie sur la publication<sup>1</sup>. Ces logos sont disponibles à l'adresse du site Creative Commons (*cf.* en savoir plus). Sur un site internet, le logo Creative Commons est généralement placé en pied de page, comme sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org). Sur un journal, il pourra être mentionné dans l'ours, l'objectif étant d'informer le public sur la liberté de réutilisation.

Le système Creative Commons permet à l'avance aux titulaires de droits de choisir et d'exprimer simplement les conditions d'utilisation de leurs œuvres et, aux utilisateurs, de ne pas avoir à négocier systématiquement une autorisation avant toute utilisation. ●

**Étienne Deshoulières**

Avocat au barreau de Paris

1. Exemple de combinaison: Creative Commons BY-NC-SA.

**EN SAVOIR PLUS**

<http://fr.creativecommons.org>



LA PAROLE À  
CAROLE DANFOSSY

Animatrice de réseau pour le projet Ecorem

## « C'est clair et simple »

**N**ous utilisons les licences Creative Commons depuis deux ans. Aujourd'hui, nous les avons adoptées au point de les étendre à l'ensemble de ce que nous produisons. Cette manière de gérer les droits d'auteur correspond réellement à nos besoins. De plus, c'est clair et simple. Dans le cadre d'Ecorem par exemple (un projet collaboratif pour mettre en commun des ressources visant l'éducation au développement durable en Méditerranée), nous avons choisi une licence assez ouverte: paternité et partage des informations à l'identique. Concrètement, cela signifie que n'importe qui peut aller sur notre site recueillir des données, les reproduire, les diffuser mais également les modifier. Les personnes doivent uniquement spécifier la paternité de l'œuvre et adopter, à leur tour, une licence identique. Le fait que quelqu'un écrive un livre, et le vende, à partir des données que nous avons produites, ne nous dérange nullement dans la mesure où notre objectif est de partager, de faire connaître et de promouvoir notre projet.

Pour certains autres projets, il est possible de ne pas autoriser l'utilisation commerciale. Les licences Creative Commons offrent diverses possibilités de la plus restrictive à la plus ouverte. Autre avantage: la clarté. Les droits sont spécifiés et les utilisateurs savent ce qu'ils peuvent faire. Auparavant, nous écrivions «Tous droits réservés» sans trop savoir à quoi cela correspondait. ●

En savoir plus: <http://Ecorem.eu>



INFO PÉDAGOGIQUE

## Conditions communes

**C**ertaines conditions s'appliquent à tous les contrats Creative Commons:

- Offrir une autorisation non exclusive de reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre au public à titre gratuit, y compris dans des œuvres dites collectives.
- Faire apparaître clairement au public les conditions de la licence de mise à disposition de cette création, à chaque utilisation ou diffusion.
- Les conditions optionnelles peuvent être levées après autorisation du titulaire des droits.
- Les exceptions au droit d'auteur ne sont en aucun cas affectées.
- Le partage de fichiers (*peer-to-peer*) n'est pas considéré comme une utilisation commerciale.
- La licence s'applique pour toute la durée des droits de propriétés littéraire et artistique (soit 70 ans après la mort de l'auteur). ●